



**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE D'EXERCICES

---

UNITÉ  
 Brigade de

---

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)  
 631 / 91

**PROCÉDURE**  
 d'ENQUETE PRELIMINAIRE

---

**PROCÈS-VERBAL**  
 de synthèse

N° PIÈCE  
 1

N° FEUILLET

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES      NOUS TROUVANT A (LIEU)  
 Ce jour Vingt cinq avril mil neuf cent quatre vingt onze.

nous soussigné(s) B J , MDL Chef à la Compagnie de , en résidence  
 à la Brigade de , O.P.J  
 Vu les articles 16 à 19 & 75 du Code de procédure pénale.  
 rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PREAMBULE

Le jeudi 25 avril 1991 à 9 heures, se présente au bureau de notre Brigade madame C Y , 44 ans, cuisinière, demeurant à . Cette personne nous déclare avoir observé le jeudi 28 mars 1991 entre 21 heures et 22 heures à la présence d'un O.V.N.I (objet volant non identifié).

Madame C Y désire faire une déclaration.

ENQUETE

Nous entendons madame C Y , (pièce n° 2).

Le jeudi 28 mars 1991 entre 21 heures et 22 heures, l'intéressée qui circulait sur la RN. sens , seule à bord de son véhicule, alors qu'elle se trouvait à hauteur du , lieu-dit , aperçoit au-dessus de la mairie de la présence de trois lumières disposées en triangle. Elle précise avoir nettement entendu le ronflement d'un moteur. Ces trois lumières étaient immobiles, c'est ce qui a attiré son attention.

Selon madame C Y , plusieurs automobilistes auraient été témoins des faits.

Nous joignons un croquis des lieux à la présente procédure, (pièce n° 3).

CLOTURE

A ce jour, aucune personne témoin des faits ne s'est manifestée à notre Brigade. Nous n'avons recueilli aucun indice permettant d'affirmer ou d'infirmer ce phénomène, lequel ne s'est pas reproduit depuis.

En conséquence, nous transmettons rapidement la présente procédure aux autorités destinataires.

Tout fait nouveau lié à ce phénomène ferait l'objet d'une nouvelle procédure se référant au présent procès-verbal.

A le, 26 avril 1991.  
 l'p, P.J :



